



■ **Extrait du registre des délibérations**
Commission « Culture et patrimoine historique »

Conseil municipal du 26 septembre 2022
Séance du 14 septembre 2022

25 Conservatoire Municipal de Musique et de Danse - modification du règlement intérieur

Étaient présents les membres inscrits au tableau :

■ **Le Maire :**

Monsieur Jean-Claude VILLEMMAIN

■ **Maires-adjointes & Maires-adjoints :**

Mme LEHNER, MM BOUKHACHBA, BROCHOT, Mmes ALKAYA, FAZAL, M. AKABLI, Mmes SAVAS, LAMBRE.

■ **Conseillères municipales & conseillers municipaux :**

Mme MEUNIER, MM MARTIN, BULUT, Mme DUHIN, M. PERRIN, Mme SAKHO, MM KHOULA, N'DIAYE, Mme SOW, M. AÏT MESSAOUD, Mme ELONGUERT, M. EL OUASTI, Mme PEREZ, MM EL MOUSSAOUI, BOULHAMANE, Mme JACQUEMART, M. KA, Mme M'BAYE, M. NACHITE, Mme DUCHATELLE, M. FACCHINI.

Étaient absents excusés et représentés les membres inscrits au tableau :

■ **Conseillères municipales & conseillers municipaux :**

Mme MOUSSATEN	Pouvoir à :	Mme LAMBRE
M. DEME	Pouvoir à :	Mme LEHNER
M. LEMAIRE	Pouvoir à :	Mme FAZAL
Mme TALL	Pouvoir à :	M. AÏT MESSAOUD
Mme HAMADOUCHE	Pouvoir à :	M. AKABLI
M. ZAHRAOUI	Pouvoir à :	Mme DUHIN
Mme SENET	Pouvoir à :	Mme ALKAYA
Mme MEHADJI	Pouvoir à :	M. NACHITE

■ **Conseillères municipales & conseillers municipaux :**

- Nombre de conseillers devant composer le conseil municipal :	39
- Nombre de conseillers en exercice :	39
- Nombre de conseillers absents non représentés : M. LUCAS	1
- Nombre de conseillers présents et de conseillers représentés :	38
- Nombre de conseillers absents lors du vote de la délibération :	0

■ **Date de la convocation et d'affichage le : 20/09/2022**

■ **Liste des délibérations affichée et mise en ligne le : 27 SEP. 2022**

■ **Délibération mise en ligne sur le site internet de la Ville le : 04 OCT. 2022**

■ **Rapport de présentation :**

Madame Yesim SAVAS, maire-adjointe, expose :

Par délibération en date du 16 janvier 2008, le conseil municipal a adopté les règlements général, intérieur et des études du Conservatoire Municipal de Musique et de Danse. Ces règlements ont fait l'objet de diverses modifications approuvées par des délibérations subséquentes. Il convient donc d'abroger le règlement intérieur et d'adopter le nouveau règlement ci-annexé. Les modifications apportées dans ce nouveau règlement concernent :

D'une part, pour plus de clarté en direction des usagers, le règlement est modifié dans sa forme avec l'introduction de chapitres et une réorganisation en profondeur de ses différents articles.

D'autre part, plusieurs évolutions sont apportées :

- La mise en place récente d'un service en ligne pour les réinscriptions et préinscriptions est inscrite dans le chapitre I – *Inscription des élèves* ;
- La mise en place d'un accueil pédagogique adapté pour les personnes en situation de handicap est anticipée par la mention d'un « parcours adapté » dans les articles traitant de la procédure d'admission au conservatoire ;
- Le parcours d'inscription et de réinscription dans les CHAM qui était lacunaire est complété ;
- Les références à l'ancienne Communauté d'Agglomération Creilloise (CAC) sont remplacées par l'Agglomération Creil Sud Oise (ACSO),
- La référence au décret d'application de la loi du 10 juillet 1989 relative à l'enseignement de la danse et concernant l'obligation des élèves de produire un certificat médical est mise à jour,
- La durée de la location d'un instrument s'étend sur la période estivale,
- Afin d'avoir une meilleure maîtrise des recettes, le règlement précise qu'au 10 décembre, les droits de scolarité annuels doivent être réglés à 50% par les usagers,



Envoyé en préfecture le 04/10/2022
Reçu en préfecture le 04/10/2022
Affiché le 27/09/2022
ID : 060-216001743-20220926-DLRG220926025-DE



- Lors des admissions, la priorité est donnée aux Creillois quel que soit leur âge. Néanmoins, le conservatoire ayant une mission principale d'éducation, les effectifs d'élèves adultes dans les cours d'instruments individuels est limité à 20% de l'effectif de chaque professeur.

Il vous est demandé d'abroger le règlement intérieur du Conservatoire Municipal de Musique et de Danse, et d'adopter ce nouveau règlement.

Vous êtes appelés à voter.

Envoyé en préfecture le 04/10/2022
Reçu en préfecture le 04/10/2022
Affiché le 27/09/2022 
ID : 060-216001743-20220926-DLRG220926025-DE